

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-3436

présenté par
M. Kasbarian, M. Metzdorf, Mme Thevenot et M. Maillard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 du PLF 2026 proroge la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, prolongeant ainsi une surtaxation temporaire qui aurait dû s'éteindre. Dans un objectif de baisse de la pression fiscale, il est proposé de ne pas reconduire cette contribution. Cette mesure s'inscrit dans une logique de stabilité fiscale et d'encouragement à l'investissement et à l'initiative.